

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 27 Juin (27/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par M. LENFANT), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. VALLES), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENTE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2013

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu Monsieur Le Maire et délibéré,

A L'UNANIMITE



Pour copie conforme
Moissac le 2 juillet 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :